

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue le mardi 14 mai 2024, à 19h30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Frédéric Lussier, arrivé à 19h38
Rosaire Phaneuf
Jean Provost

Est absente :

Madame la conseillère : Myriam La Frenière

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19h31.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 87-05-24**

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point Divers ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024
4. Consultation publique concernant les dossiers suivants :
 - Projet de règlement numéro 310-24 remplaçant le règlement numéro 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Modifié
 - Projet de règlement numéro 311-24 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation
5. Acceptation des comptes
6. Période de questions
7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. Famille et développement social – Semaine québécoise des familles – Proclamation
10. Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées – Proclamation
11. Subvention relative au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (ERL)
12. Délégation d'un responsable de la protection des renseignements personnels et de l'accès aux documents
13. Adoption du projet de règlement numéro 312-24 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux
14. Avis de motion et présentation du règlement 313-24 sur l'utilisation de l'eau potable
15. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Adoption
16. Asphalte – Mandat à Excavation Laflamme et Ménard Inc.
17. Travaux de marquage des routes – Approbation du devis et autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation

18. Projet de plantation d'arbres sur la rue Gagnon suite aux travaux d'infrastructures – Mandat
19. Annulation de la résolution numéro 75-04-24 concernant l'ajout de pierre, nivelage et location d'un rouleau – Rang Salvail Nord – Mandats
20. Rang Salvail Nord – Réaménagement sur environ 500 mètres
21. Autorisation pour l'achat d'un ponceau – Rang Salvail Nord
22. Aménagement paysager des plates-bandes municipales – Mandat à Aménagement Pierre Morin
23. Vérification de la précision du système de mesure de débit d'eaux usées – Mandat à Simo Management Inc.
24. Mesure de boues dans les étangs aérés – Mandat à Simo Management Inc.
25. Étude des potentiels de requalification et de développement commercial dans le périmètre urbain – Mandat
26. Formation obligatoire pour les membres du Comité consultatif d'urbanisme – Association québécoise d'urbanisme
27. Adoption du règlement numéro 310-24 remplaçant le règlement numéro 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Modifié
28. Adoption du second projet de règlement numéro 311-24 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation
29. Entretien du bassin de rétention d'eau dans le secteur de la rue Lépine – Mandat
30. Embauche des arbitres de soccer pour la saison estivale 2024
31. Terrain de baseball – Réparation de filets protecteurs
32. Divers
33. Période de questions
34. Dépôt de la correspondance
35. Levée de l'assemblée

3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024 RÉSOLUTION NUMÉRO 88-05-24

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024, tel que rédigé.

4- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LES DOSSIERS SUIVANTS :

- Projet de règlement numéro 310-24 remplaçant le règlement numéro 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – modifié
- Projet de règlement numéro 311-24 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation

5- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 89-05-24

PAIEMENTS ANTICIPÉS

C2400062	D	Rona inc.	Équipements & accessoires / garage	91,18 \$
C2400062	D	Rona inc.	Tablette / signalisation	431,57 \$
C2400063	D	Gestion Alain Guillemette Inc.	Housse / véhicule & pièces	63,19 \$
C2400064	R	Leblanc Lison	Yoga du 09-01/18-04 vers. 2/2	3 476,85 \$
C2400065	D	Fonds d'information sur le territoire	Mutations mars	30,00 \$
C2400066	D	Linde Canada inc.	Acétylène 23-02/29-03	58,58 \$

C2400067	D	Bertrand Mathieu Ltée	1 borne-fontaine & vanne	5 343,95 \$
C2400068	D	Claude Joyal Ltée	Couteau / souffleur	390,73 \$
C2400069	D	Martech Signalisation Inc.	Panneaux de signalisation	105,78 \$
C2400070	D	Municipalité de St-Jude	Déneigement & abrasif 2023	5 131,24 \$
C2400071	D	Postes Canada	Journal municipal mars	282,50 \$
C2400071	D	Postes Canada	Communiqué soccer	248,55 \$
C2400072	I	Réseau internet maskoutain	Téléphone IP Avril	267,89 \$
C2400073	R	Pouliot plomberie mécanique Inc.	Entretien chauffage Centre Synagri	583,88 \$
C2400074	R	Déneigement Cyrbault Inc.	Loc. niv. Salvail N, 5e Rang, Synagri	3 219,30 \$
C2400075	R	Services Sauvetage Technique Inc.	Harnais & ligne de vie	9 602,94 \$
C2400076	R	Bertrand Mathieu Ltée	3 bornes-fontaines	71 124,93 \$
C2400077	R	Clôture Distinctions	Clôture pavillon des loisirs	5 042,80 \$
L2400036	I	Télébec	Télécopieur du 10-03/9-04	99,09 \$
L2400037	I	Hydro-Québec	Lampadaire Lépine 30-01/26-03	5,03 \$
L2400037	I	Hydro-Québec	Bureau municipal du 24-01/21-03	1 708,68 \$
L2400037	I	Hydro-Québec	Garage du 24-01/21-03	829,19 \$
L2400037	I	Hydro-Québec	Eau potable Gd rang 23-01/30-03	1 462,97 \$
L2400037	I	Hydro-Québec	Poste Morin 23-01/20-03	176,88 \$
L2400037	I	Hydro-Québec	Poste meuble 23-01/20-03	243,67 \$
L2400037	I	Hydro-Québec	Poste Salvail 23-01/20-03	1 088,25 \$
L2400037	I	Hydro-Québec	Centre Synagri 21-02/20-03	2 525,89 \$
L2400037	I	Hydro-Québec	Terrain soccer 23-02/21-03	14,65 \$
L2400037	I	Hydro-Québec	Usine épuration 30-01/26-03	1 700,58 \$
L2400038	I	Ministre du Revenu du Québec	DAS Provincial mars	16 951,24 \$
L2400039	I	Agence des douanes et du Revenu	DAS Fédéral mars	6 505,73 \$
L2400040	I	CNESST	Frais gestion 24 & ajust. 2023	680,60 \$
L2400041	I	Retraite Québec	RREM Élus mars	1 019,02 \$
L2400042	I	Desjardins Sécurité Financière	REER Employés mars & ajust. 23	3 416,70 \$
L2400043	I	Services de carte Desjardins	Remboursement Visa mars	264,89 \$
L2400044	R	Banque royale du Canada	Remboursement Cap. & int. F-150	882,11 \$
L2400045	I	Cogeco connexion Inc.	Internet, Pavillon, garage, eau	264,28 \$
L2400046	I	Hydro-Québec	Éclairage public mars	1 222,47 \$
L2400047	I	Bell Mobilité Inc.	Cellulaires voirie avril	162,21 \$
L2400048	R	Médial Service Conseil - SST	Forfait prévention mars	174,40 \$
L2400049	I	Hydro-Québec	Terrain loisirs 15-02/15-04	438,90 \$
L2400049	I	Hydro-Québec	Dek hockey 15-02/15-04	170,20 \$
L2400049	I	Hydro-Québec	Pavillon loisirs 15-02/15-04	1 162,36 \$
L2400049	I	Hydro-Québec	Rue Lépine 15-02/15-04	31,07 \$
L2400050	I	Hydro-Québec	Terrain tennis 15-02/15-04	438,90 \$
L2400050	I	Hydro-Québec	Dek hockey 15-02/15-04	170,20 \$
L2400050	I	Hydro-Québec	Pavillon loisirs 15-02/15-04	1 162,36 \$
L2400050	I	Hydro-Québec	Rue Lépine 15-02/15-04	31,07 \$
L2400051	I	Hydro-Québec	Terrain tennis 16-02/16-04	97,88 \$
L2400052	I	Hydro-Québec	Piste cyclable CAG 16-02/16-04	75,55 \$
L2400052	I	Hydro-Québec	Piste cyclable des Érables 17-02/18-04	4,82 \$
L2400052	I	Hydro-Québec	Centre Synagri 21-03/20-04	2 267,80 \$
L5400053	I	Cogeco connexion Inc.	Internet Loisirs, Pavillon & eau pot.	264,28 \$
L2400054	I	Hydro-Québec	Terrain de soccer 22-03/22-04	57,61 \$
P2400111	D	M.R.C. des Maskoutains	Rempl. ponceau Salvail Nord	506,00 \$
P2400111	D	M.R.C. des Maskoutains	Honoraires professionnels avis	327,75 \$
P2400111	D	M.R.C. des Maskoutains	Travaux Grand Rang 5-02/01-03	2 006,75 \$
P2400112	R	Transport Philippe Desgranges Inc.	Déneigement routes vers 5/6	50 588,93 \$
P2400113	D	Therrien Couture Joli-Cœur SENRCL	Hon. prof. dossier général	1 915,48 \$

P2400114	D	R. Bazinet & Fils Ltée	Essence véhicules voirie	780,01 \$
P2400115	D	Régie de l'AIBR	Technicien eau potable communication	165,00 \$
P2400116	D	Carrières St-Dominique Ltée	Pierre Salvail Nord	431,56 \$
P2400117	R	Eurofins Environex	Eaux usées mars	340,91 \$
P2400117	R	Eurofins Environex	Eau potable mars	690,43 \$
P2400118	D	Accès Info Enr.	Conf. routeur stat. aqueduc	470,25 \$
P2400119	D	Buropro Citation	Agenda	29,35 \$
P2400120	R	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Frais gestion intérêt sept. vers 2/2	2 173,00 \$
P2400120	R	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Quote-part versement 2/4	7 219,75 \$
P2400120	R	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières organiques avril	6 285,63 \$
P2400120	R	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières recyclables avril	6 371,60 \$
P2400120	R	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Résidus domestiques avril	10 351,93 \$
P2400121	D	Tech-Mix	Asphalte froide	879,84 \$
P2400122	D	Technival Inc.	Drapeaux	150,33 \$
P2400123	D	Suroît Propane Saint-Hyacinthe	Propane garage	995,74 \$
P2400124	D	D. Électronique Protection Inc.	Ajuster détecteur salle conseil	410,46 \$
P2400124	D	D. Électronique Protection Inc.	Transfère réseau / loisirs	752,52 \$
P2400125	D	Deschênes François	Ménage gym du 08-04	75,00 \$
P2400126	D	Roy Julie	Honoraires	958,78 \$
P2400127	R	Enviro5 Inc.	Nettoyage postes de pompage	11 327,01 \$
P2400128	D	Productions Cirkaz/Cirkazou	Animation St-Jean-Baptiste – Dépôt	537,51 \$
P2400129	D	Paquin Richard	Voirie du 25-04-2024	175,00 \$
P2400130	D	Deschênes François	Ménage gym du 29-04	75,00 \$
P2400131	D	Marie-Soleil Gaudreau	Remb. Plate-forme volleyball	293,18 \$
P2400131	R	LeProhon	Entretien Climatisation gym vers. 1/2	776,08 \$
P2400133	R	Entreprises Myrroy Inc.	Balayage des rues	1 965,21 \$
P2400134	D	Deschênes François	Ménage gym du 03-05-2024	75,00 \$
				263 368,38 \$

Salaires versés pour le mois d'avril 2024 : **62 537,00 \$**

COMPTES À PAYER

Rona Inc.	Pièces & acc. & équip. / voirie	754,24 \$
Rona Inc.	Ampoule, attache ficelle / loisir	50,27 \$
Rona Inc.	Sangle / Centre Synagri	9,30 \$
Linde Canada Inc.	Acétylène 29-03/26-04	51,90 \$
Gestion Alain Guillemette Inc.	Équipements & outils / voirie	964,86 \$
Gestion Alain Guillemette Inc.	Inspection 6 roues réflecteur	68,92 \$
TNT Pro Custom Inc.	Réparation Chevrolet 2006	190,25 \$
Lussier Aurèle	Balayage trottoirs et pistes cycl.	500,00 \$
Groupe Sports-Inter Plus	Filets, Antennes, racloir/lois	600,98 \$
Aquatech Société de gestion de l'eau	Eaux usées & eau potable avril	2 611,08 \$
Leblanc Lison	Nouveaux participants 9-01/18-04	238,00 \$
Martech signalisation Inc.	Signalisations & poteaux	5 218,45 \$
Postes Canada	Journaux municipaux avril	286,61 \$
Postes Canada	Programmation printemps - été	250,46 \$
JLD-Laguë	Lame, chang. huile tract. gazon	519,94 \$
Animation mosaïk	Formation camp de jour	1 355,00 \$
Rocheleau Karine	Remb. dépl. du 18-01/04-03-24	22,95 \$
SPA Drummond	Contrôle animalier vers. 1/2	5 415,80 \$
NMP Golf Construction Inc.	Manchon / cabane à soccer	97,49 \$
Réseau internet Maskoutain	Téléphone IP mai	267,89 \$

Mec-Indus Inc.	Tube / signalisation	183,96 \$
Les Fournitures Électriques	Vitres pour lampadaires	559,13 \$
Pneus Langeliers	Achat pneus usagés / 6 roues	431,16 \$
Déneigement Cyrbault Inc.	Paillis aire de jeux, topsoil	1 103,76 \$
Desrochers Sébastien	Musique St-Jean-Baptiste	750,00 \$
Produits Sanitaires Lépine Inc.	Produits ménagers bureau	217,77 \$
Produits Sanitaires Lépine Inc.	Produits ménagers garage	129,09 \$
Produits Sanitaires Lépine Inc.	Produits ménagers loisirs	193,14 \$
Produits Sanitaires Lépine Inc.	Produits ménagers gym	17,48 \$
M.R.C. des Maskoutains	Ponceau Salvail Nord	2 335,94 \$
Entreprises B.J.B. Inc	Rép. lampadaire stationnement gym	542,67 \$
Entreprises B.J.B. Inc	Entretien luminaires de rues	364,57 \$
Entreprises B.J.B. Inc	Fusible station aqueduc Gd Rang	410,12 \$
Entreprises B.J.B. Inc	Changer flotte station Michon	465,65 \$
Loisirs et Sport Montérégie	Affiliation 2024-2025	114,57 \$
R. Bazinet & Fils Ltée	Essence véhicules voirie	1 749,50 \$
Régie de l'AIBR	Q.P. & achat d'eau révisé 2023	39 090,12 \$
Pavage Maska Inc.	Asphalte	723,20 \$
Agiska Coopérative	Achats outillages et équipements	755,24 \$
Agiska Coopérative	Ruban électrique pelle / voirie	254,74 \$
Carrières St-Dominique Ltée	Pierre / chemin d'accès	6 769,49 \$
Eurofins Environex	Analyses eaux usées avril	217,30 \$
Eurofins Environex	Analyses eaux potable avril	448,98 \$
Eurofins Environex	Analyses abattoir avril	209,83 \$
Groupe Lou-Tec Inc.	Location plaque vibrante asphalte	101,00 \$
Ressorts Maska Inc.	Insp. SAAQ GMC Sierra 2500	178,21 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	Cour régionale 01-01/31-03	939,30 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	Sécurité incendie vers. 1/2	198 259,50 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	Ass. resp. 01-06/31-10-24	9 418,01 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	Cons. eau 19-12-2023/04-04-24	1 823,57 \$
APSAM	Formation signalisation	180,00 \$
Accès Info Enr.	Nouveau courriel à distance	52,89 \$
Buropro Citation	Copies du 25-03/25-04	470,19 \$
Buropro Citation	Fournitures de bureau	700,51 \$
Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains	Vidange hors saison	278,76 \$
Antonio Moreau Ltée	Vêtement / employé de voirie	126,20 \$
Antonio Moreau Ltée	Équipement de sécurité voirie	130,21 \$
Excavation Luc Beauregard Inc.	Remonter terre Étangs	2 348,37 \$
Excavation Luc Beauregard Inc.	Pierre stationnement soccer	603,62 \$
Excavation Luc Beauregard Inc.	Sortir terre pumtrack	3 331,41 \$
Excavation Luc Beauregard Inc.	Déneigement bur. mun. vers 3/3	1 001,86 \$
Excavation Luc Beauregard Inc.	Déneigement Synagri vers. 3/3	3 005,54 \$
Pompex Inc.	Flotte / station Michon	1 767,88 \$
Impression KLM	Journaux municipaux avril	1 549,58 \$
Therrien Couture Joli-Cœur SENCRL	Hon. prof. dossier général	742,74 \$
Mines Seleines	Abrasifs	4 302,25 \$
Outillages Migmaro	Équipement / asphalte	220,52 \$
Outillages Migmaro	Râteau et pelle / voirie	124,63 \$
Atelier Tanguay	Débroussailleuse / voirie	655,35 \$
9296-2133 Québec Inc.	Vêtements de soccer	1 709,86 \$
Suroît Propane Saint-Hyacinthe	Propane garage	482,28 \$
Conception Paysage Inc.	Surv. terrain tennis 01-12/12-04	1 678,64 \$
Vallières Suzanne, MPS	Paiement final conférence juin	1 237,30 \$

Pointage Pro	Tableau pointage baseball	18 547,05 \$
		333 479,03 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN AVRIL 2024

Taxes et droits de mutations	430 137,02 \$
Permis émis	575,00 \$
Inscriptions loisirs & culture	48 013,00 \$
Inscriptions camp de jour	40,00 \$
Location Pavillon & terrain	300,00 \$
Location terrain Dek Hockey & électricité	23 360,94 \$
Locations locaux GCC – Activités diverses	2 485,00 \$
Remise membre LSM 100 \$ et Insc. Soccer 840 \$	940,00 \$
Déneigement – Ville de Saint-Hyacinthe & St-Barnabé Sud	2 600,82 \$
Publicité journal municipal	120,00 \$
Revenus divers – Soccer (3 000 \$) St-Jean (2 000 \$) soutien Chantal Soucy	5 000,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	390,84 \$
Frais chèque sans provision	25,00 \$
Amendes et pénalités	3 785,00 \$
TOTAL – DÉPÔTS	517 772,62 \$

Dépôts Directs

Intérêts compte chèques et compte avantage avril 2024	6 934,94 \$
M.R.C. Les Maskoutains – PAFE Reboisement Route 137	13 709,95 \$
Ville de Saint-Hyacinthe – Cour municipal du 01-01 au 31-03	3 785,00 \$
Loyer bureau de poste avril	375,00 \$
Régie d'Acton et des Maskoutains – Remboursement TPS-TVQ février	1 669,15 \$
Circuit électrique – Axo du 01-01 au 31-03-2024	119,59 \$
TOTAL – DÉPÔTS DIRECTS	26 593,63 \$

GRAND TOTAL

544 366,25 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en avril 2024 pour un montant total de 263 368,38 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en avril 2024, au montant total de 62 537,00 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour mai 2024, au montant total de 333 479,03 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois d'avril 2024, au montant de 544 366,25 \$.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

Arrivé de Monsieur Frédéric Lussier

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois d'avril 2024.

– Discussions sur plusieurs dossiers divers.

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur Frédéric Lussier informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

– Début des préparations pour la fête de la St-Jean Baptiste du 23 juin prochain ;
– Toujours à la recherche de commanditaires pour le tournoi de soccer.

9- FAMILLE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES – PROCLAMATION RÉSOLUTION NUMÉRO 90-05-24

Considérant que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

Considérant que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous;

Considérant que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 13 au 19 mai 2024 sous le thème *Les Familles au cœur de notre univers*;

Considérant que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De proclamer la Semaine québécoise des familles pour la période du 13 au 19 mai 2024;

D'inviter l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à œuvrer ensemble afin qu'elle ait accès à des services et ainsi obtenir le soutien dont elle a besoin pour contribuer pleinement à notre société;

D'inviter l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à reconnaître l'apport important de celle-ci à l'organisation de nos milieux de vie;

De reconnaître que les familles sont un vecteur important des relations entre les générations pour transmettre la culture et les valeurs sociales.

10- JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES – PROCLAMATION RÉSOLUTION NUMÉRO 91-05-24

Considérant que la Politique régionale des aînés reconnaît la contribution active des aînés au développement de notre communauté et le fait qu'ils sont les premiers acteurs de leur propre cheminement;

Considérant qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée;

Considérant que la MRC des Maskoutains a mis en place sur son territoire le projet IMAGES qui permet d'avoir une intervenante dédiée aux aînés qui écoute, accompagne, propose des solutions et réfère aux services sur le territoire afin de contrer la maltraitance, l'isolement et la détresse;

Considérant que la MRC des Maskoutains est partenaire du projet RADAR (Réseau actif de dépistage des aînés à risque) qui contribue au maintien et au mieux-être des aînés dans leur milieu de vie;

Considérant que la MRC des Maskoutains a mis plusieurs actions en place, dont un Guide d'information pour les aînés, le bulletin La MRC amie des aînés et l'infolettre du même nom, ce qui contribue à informer les aînés, les citoyens, les municipalités, les intervenants, les aidants naturels et bien d'autres;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

De proclamer la journée du 15 juin 2024 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains;

D'inviter tous les élus et la population de la MRC des Maskoutains à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

**11- SUBVENTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (ERL)
RÉSOLUTION NUMÉRO 92-05-24**

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 55 030 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

Considérant que la compensation distribuée à la Municipalité vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Présentation atteste la véracité des frais encourus et de l'utilisation de la compensation visant à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2.

**12- DÉLÉGATION D'UN RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS
RÉSOLUTION NUMÉRO 93-05-24**

Considérant que la Municipalité de La Présentation (ci-après la « Municipalité ») souhaite mettre en place un programme de gouvernance de l'information pour lui permettre de se conformer aux différentes lois sur la protection de la vie privée qui s'appliquent à elle et également pour lui permettre de se conformer à ses nouvelles obligations légales et/ou contractuelles en matière de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels;

Considérant l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1);

Considérant que la mairesse de la Municipalité délègue les fonctions du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels (« Responsable de l'accès et de la PRP » ou « RAIPRP » ou « Responsable de l'AIPRP ») à madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière;

Considérant que la Municipalité doit aviser la Commission d'accès à l'information du titre, des coordonnées et de la date d'entrée en fonction du RAIPRP;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal prenne acte de ladite délégation effectuée par la mairesse;

Que le Responsable de l'AIPRP de la Municipalité est madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière;

Que le Responsable de l'AIPRP a comme fonction de faire progresser le programme de gouvernance de l'information de la Municipalité et de s'assurer que des mécanismes de gouvernance efficaces (politiques, processus, systèmes et pratiques) soient mis en place à chaque étape du cycle de vie de l'information au sein de la Municipalité;

Que les pouvoirs et les responsabilités du Responsable de l'AIPRP soient ceux décrits à l'Annexe A, intitulée « Description du poste de Responsable de la protection des renseignements personnels et de l'accès aux documents » (« l'Annexe A »), jointe à la présente résolution;

Que la présente résolution soit transmise à la Commission d'accès à l'information avec les coordonnées et la date d'entrée en fonction du Responsable de l'AIPRP.

13- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 312-24 PORTANT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX RÉSOLUTION NUMÉRO 94-05-24

Attendu que la Municipalité de La Présentation est régie par le Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1) et est assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

Attendu que les articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) permettent aux municipalités d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

Attendu que les articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) permettent également aux municipalités d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation au paiement par le requérant d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par la demande de permis ou de certificat;

Attendu que les articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) permettent également aux municipalités d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation au paiement par le requérant d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à un service de transport collectif qui bénéficie à l'immeuble visé par la demande de permis ou de certificat, à ses occupants ou à ses usagers;

Attendu que le conseil municipal juge approprié de se prévaloir des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) afin de régir les ententes relatives à des travaux municipaux;

Attendu que le conseil municipal désire prévoir des mécanismes efficaces afin de permettre le développement de la Municipalité en harmonie avec les principes énoncés dans les règlements d'urbanisme et dans le respect de la capacité financière des contribuables;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 avril 2024, conformément à la loi;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement numéro 312-24 intitulé « Règlement régissant les ententes relatives à des travaux municipaux »

De tenir une consultation publique le 4 juin 2024, afin d'expliquer le projet de règlement et de recevoir les avis des personnes et organismes intéressés;

De rendre disponible le premier projet de règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation.

14- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 313-24 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Avis de motion est donné par le conseiller Georges-Étienne Bernard à l'effet qu'il présentera pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une prochaine séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 313-24 relatif à l'utilisation de l'eau potable.

L'objet de ce règlement est de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource et de se conformer aux mesures prévues à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**15- SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – ADOPTION
RÉSOLUTION NUMÉRO 95-05-24**

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains est en vigueur depuis le 15 février 2012 ;

Considérant que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) stipule que toute autorité locale ou régionale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution un rapport d'activité pour l'exercice précédent et les projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

Considérant l'entente de délégation de compétence en matière de sécurité incendie signer avec la Ville de Saint-Hyacinthe ;

Considérant le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe pour l'année 2023 et déposé à la MRC des Maskoutains tel que soumis ;

Considérant que ledit rapport a été déposé également au ministère de la Sécurité publique par la Ville de Saint-Hyacinthe ;

Considérant que le ministère de la Sécurité publique demande à la Municipalité de La Présentation d'adopter le rapport d'activité étant donné qu'elle est responsable de son réseau d'aqueduc ;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

Que le Conseil adopte le rapport d'activité de l'an # 2 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains, tel que soumis ;

De faire parvenir à la MRC des Maskoutains ainsi qu'au ministère de la Sécurité publique une copie de la présente résolution.

**16- ASPHALTE – MANDAT À EXCAVATION LAFLAMME ET MÉNARD INC.
RÉSOLUTION NUMÉRO 96-05-24**

Considérant que la Municipalité souhaite corriger une partie de l'asphalte du 5^e Rang direction Nord;

Considérant l'offre de service reçu de la compagnie Laflamme et Ménard Inc.;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat à Excavation Laflamme et Ménard inc. afin de procéder à la réparation des roulières d'une partie du 5^e rang direction Nord au montant de 750 \$ de l'heure;

De procéder à l'achat de l'asphalte nécessaire à ce projet chez Pavages Maska Inc.;

D'autoriser le paiement des factures une fois les travaux faits.

**17- TRAVAUX DE MARQUAGE DES ROUTES – APPROBATION DU DEVIS ET AUTORISATION
D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 97-05-24**

Considérant le devis déposé par la directrice générale pour les travaux de lignage des routes à effectuer à plusieurs endroits sur le territoire;

Considérant la Politique de gestion contractuelle en vigueur relativement aux appels d'offres;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'invitation de soumissionnaires pour les travaux de lignage des routes à effectuer à plusieurs endroits sur le territoire de la Municipalité;

D'approuver les dispositions du devis qui seront transmises aux soumissionnaires invités.

**18- PROJET DE PLANTATION D'ARBRES SUR LA RUE GAGNON SUITE AUX TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – MANDAT
RÉSOLUTION NUMÉRO 98-05-24**

Considérant l'aide financière obtenu dans le cadre du Fonds pour le transport actif afin d'aménager un espace vert le long de la rue Gagnon;

Considérant les 2 soumissions reçues pour l'acquisition de 22 arbres :

- Pépinières Soleil, 9262-1960 Québec inc.
- Pépinière Y. Yvon Auclair et fils

Considérant les 2 soumissions reçues pour la plantation de 22 arbres :

- Guertin Multi-Services
- Marcel Lavallière paysagiste inc.

Il est proposé par Frédéric Lussier

Appuyée par Mélanie Simard

Et résolu à l'unanimité

D'acquérir 22 arbres chez Pépinière Y. Yvon Auclair et fils tel que le mentionne la soumission no E0000123 au montant de 7 850 \$, avant les taxes;

De confirmer le mandat de la plantation des arbres à Marcel Lavallière paysagiste inc. au montant de 4 018,58 \$ avant les taxes;

Que les travaux devront être réalisés avant le mois de juillet 2024.

D'autoriser le paiement des factures une fois les travaux faits.

**19- ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 75-04-24 CONCERNANT L'AJOUT DE PIERRE, NIVELAGE ET LOCATION D'UN ROULEAU – RANG SALVAIL NORD – MANDAT
RÉSOLUTION NUMÉRO 99-05-24**

Considérant la résolution numéro 75-04-24 en lien avec l'ajout de pierre, de nivelage et de location d'un rouleau pour le rang Salvail Nord;

Considérant les nouvelles informations en lien avec le projet;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyée par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité

De ne pas procéder à l'achat de pierre MG-20 0-3/4 chez Carrières Saint-Dominique.

D'annuler le mandat de Transport Patrick Archambault pour faire le transport, l'épandage et le nivelage du rang Salvail Nord.

**20- RANG SALVAIL NORD – RÉAMÉNAGEMENT SUR ENVIRON 500 MÈTRES
RÉSOLUTION NUMÉRO 100-05-24**

Considérant que les élus souhaitent faire un test sur environ 500 mètres afin d'améliorer la fondation d'une section du rang Salvail Nord;

Considérant que des services de nivelage sont aussi requis pour épandre la pierre après livraison;

Considérant que le fossé doit être nettoyé afin d'assurer une circulation optimale de l'eau suite aux travaux;

Considérant la soumission reçue de Bertrand Mathieu Itée pour la pulvérisation et mise en forme, pour l'ajout d'une fondation supérieure et l'ajout de pierre nette;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyée par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De mandater Bertrand Mathieu ltée afin de procéder à l'ajout d'une fondation supérieure, à la pulvérisation et mise en forme et l'ajout de pierre nette sur une longueur d'environ 500 mètres au montant d'environ 90 000 \$ incluant les taxes;

De mandater Pavages Maska inc. afin de procéder au nivelage du rang Salvail Nord;

De mandater Excavation Luc Beaugard Inc. afin de procéder au nettoyage des fossés sur environ 500 mètres;

D'autoriser le paiement une fois que les travaux seront terminés;

Qu'une partie des fonds nécessaires au paiement de ce projet soient pris à même le surplus non affecté de la Municipalité.

21- AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UN PONCEAU – RANG SALVAIL NORD RÉSOLUTION NUMÉRO 101-05-24

Considérant la résolution 47-03-24 autorisant les travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang Salvail Nord;

Considérant le devis déposé par la directrice générale pour les travaux de remplacement de ponceau ;

Considérant que la Municipalité a demandé des prix pour des ponceaux en acier galvanisé et en strate de polymère à NMP Golf Construction Inc.;

Considérant que la durée de vie d'un tuyau en strate de polymère est de 100 ans comparativement à 35 ans pour l'acier galvanisé;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyée par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'invitation de soumissionnaires pour les travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang Salvail Nord;

D'approuver les dispositions du devis qui seront transmises aux soumissionnaires invités.

De procéder à l'achat d'un ponceau de 19 mètres en strate de polymère de 2,8 mm d'épaisseur et d'un diamètre de 2400 mm ainsi qu'un collet au montant de 56 237,36 \$ taxes incluses, de la compagnie NMP Golf Construction Inc.

22- AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES PLATES-BANDES MUNICIPALES – MANDAT À AMÉNAGEMENT PIERRE MORIN RÉSOLUTION NUMÉRO 102-05-24

Considérant que le Conseil désire rafraîchir les plates-bandes situées à différents endroits sur le territoire;

Considérant l'offre de services de l'entreprise Aménagement Pierre Morin pour les travaux à faire selon les directives données par le Conseil à cet effet;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyée par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De mandater l'entreprise Aménagement Pierre Morin pour effectuer le ménage des plates-bandes, incluant la fertilisation, la pose du paillis et la taille des arbustes aux différents endroits, au coût d'environ 2 000 \$ plus les taxes, tel que décrit dans le document remis par le fournisseur;

D'autoriser le paiement des travaux tel que proposé par l'entrepreneur, une fois ceux-ci terminés.

23- VÉRIFICATION DE LA PRÉCISION DU SYSTÈME DE MESURE DE DÉBIT D'EAUX USÉES – MANDAT À SIMO MANAGEMENT INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 103-05-24

Considérant les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sur la vérification de cet instrument de mesure de niveau qui doit être faite annuellement;

Considérant l'offre de service de Simo management inc. en date du 16 avril 2024;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Simo management inc. pour la vérification de la précision du système de mesure de débit d'eau usée pour un montant forfaitaire de 984 \$, taxes non incluses.

D'autoriser le paiement de la facture, lorsque les travaux de vérification auront été faits.

24- MESURE DE BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS – MANDAT À SIMO MANAGEMENT INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 104-05-24

Considérant que la loi nous oblige à mesurer et évaluer les volumes de boues cumulés dans les étangs une fois par année ;

Considérant l'offre de services transmise par SIMO Management Inc. afin de mesurer et obtenir l'analyse complète des boues ;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De mandater la firme SIMO Management Inc. afin d'effectuer la mesure des boues des étangs aérés, au prix de 2 907,64 \$ plus les taxes ;

D'autoriser le paiement de la facture relative à ces travaux lorsqu'ils auront été effectués.

25- ÉTUDE DES POTENTIELS DE REQUALIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN – MANDAT RÉSOLUTION NUMÉRO 105-05-24

Considérant que la Municipalité désire avoir une vision à moyen terme de ses besoins en développement dans le périmètre urbain ;

Considérant l'offre de la firme La Boîte d'Urbanisme daté du 5 avril 2024 ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat à la firme La Boîte d'Urbanisme afin de réaliser une étude des potentiels de requalification et de développement dans le périmètre urbain au montant de 10 201,17 \$ incluant les taxes ;

D'autoriser le paiement de la facture relative à ces travaux lorsqu'ils auront été effectués.

26- FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME RÉSOLUTION NUMÉRO 106-05-24

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec a rendu obligatoire la formation des membres des comités consultatifs d'urbanisme ;

Considérant que l'Association québécoise d'urbanisme propose une formation en présentiel ;

Considérant l'offre de la municipalité de Saint-Barnabé Sud d'organiser pour les municipalités participantes une formation conjointe afin de réduire les coûts ;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité signifie son intérêt à la municipalité de Saint-Barnabé Sud de participer à la formation conjointement et de séparer les coûts entre les municipalités participantes.

D'autoriser le paiement de la facture.

**27- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 310-24 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-140 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – MODIFIÉ
RÉSOLUTION NUMÉRO 107-05-24**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin, notamment, de veiller à la qualité de certains projets de construction sur le territoire municipal ;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu que le Conseil souhaitait mettre à jour le règlement sur les PIIA ;

Attendu que le nouveau règlement encadrant les secteurs de l'impasse des Boisés, de la rue Lépine et du Noyau villageois ainsi que les bâtiments patrimoniaux, les bâtiments incluent dans un projet intégré et les bâtiments localiser sur un coin de rue ;

Attendu qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le mardi 14 mai 2024, à 19h30 heures, à la salle du Conseil, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

Attendu qu'une copie du règlement a été transmise aux Élus ;

Attendu que quelques modifications ont été apportées suite aux recommandations de la MRC des Maskoutains ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 310-24 intitulé « *Règlement remplaçant le règlement numéro 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* » ;

De rendre disponible le règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation.

**28- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 311-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 108-05-24**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu qu'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée afin d'autoriser les activités récréatives extérieures intensives complémentaires à une résidence ;

Attendu que le conseil souhaite retirer l'obligation de recouvrir les aires de stationnement et les allées de circulation d'un revêtement perméable, dans un projet intégré ;

Attendu que le conseil a tenu une consultation publique le 14 mai 2024, afin d'expliquer le projet de règlement et qu'il n'a reçu aucun avis de personnes et organismes intéressés;

28-

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement numéro 311-24 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation »;

De rendre disponible le second projet de règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation.

**29- ENTRETIEN DU BASSIN DE RÉTENTION D'EAU DANS LE SECTEUR DE LA RUE LÉPINE –
MANDAT
RÉSOLUTION NUMÉRO 109-05-24**

Considérant la résolution numéro 131-05-21, adoptée le 4 mai 2021 en lien avec l'aménagement du bassin de rétention d'eau dans le secteur de la rue Lépine;

Considérant l'offre de service reçu de l'Association Opération PAJE (Partenariat, Action, Jeunesse, Environnement);

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyée par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De mandater l'Association Opération PAJE pour faire l'entretien du bassin de rétention d'eau dans le secteur de la rue Lépine et une formation, tel que mentionné sur leur offre de service, au coût de 600 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le paiement une fois que les travaux seront terminés.

**30- EMBAUCHE DES ARBITRES DE SOCCER POUR LA SAISON ESTIVALE 2024
RÉSOLUTION NUMÉRO 110-05-24**

Considérant que le début de la saison de soccer 2024 débute le 20 mai;

Considérant que le tournoi de fin de saison de la Ligue de soccer des Patricotes aura lieu à La Présentation, nous devons prévoir plus d'arbitres;

Considérant que nous devons procéder à l'embauche des arbitres pour la saison régulière estivale 2024 ainsi que pour le tournoi de fin de saison;

Considérant que nous sommes toujours à la recherche de trois arbitres;

Considérant les recommandations faites par la coordonnatrice des loisirs, Marie-Soleil Gaudreau;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'embauche des arbitres suivants pour la saison de soccer 2024 :

Arbitres :

Camille Schreyer
Emma Schreyer
Klara Nichols
Zackary Courchènes
3 postes vacants

De fixer la rémunération pour les postes d'arbitres selon le barème suivant :

<u>Officiels – par partie :</u>		<u>Juges de lignes – par partie</u>	
U6-U8	20,00 \$	-	
U10	22,00 \$	-	
U12-U14	24,00 \$	U12-14	18,00 \$

**31- TERRAIN DE BASEBALL – RÉPARATION DE FILETS PROTECTEURS
RÉSOLUTION NUMÉRO 111-05-24**

Considérant qu'il y a lieu de réparer des filets de protection dans le champ du terrain de baseball;

Considérant l'offre de service de la compagnie Filets Nad's;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat de la réparation des filets de protection du terrain de baseball à Filets Nad's au montant de 3 430,00 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le paiement de la facture une fois les travaux terminés.

32- DIVERS

Aucun point n'a été ajouté.

33- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seconde période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

34- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 10 avril 2024

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du comité administratif du 26 mars 2024

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 14 février 2024

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 27 février 2024

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 1^{er} mai 2024

RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil administratif du 24 avril 2024

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE – Résolution numéro 2024-55 – Appui à la MRC des Maskoutains – Règlement MRC-940 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond MRC-773-1

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE – Résolution numéro 2024.04.08 – Appui à la MRC des Maskoutains – Règlement MRC-940 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond MRC-773-1

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID – Résolution numéro 2024-04-058 – Demande d'appui à la Municipalité d'Upton – Demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté Québec

GESTION BAZINET MORIN S.E.N.C. – Partie de Lot 4 088 545 ptie, Demande d'exclusion de la zone agricole

GESTION BAZINET MORIN S.E.N.C. – Lot 3 408 335 ptie, Demande d'exclusion de la zone agricole

**35- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NUMÉRO 112-05-24**

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h34.

Louise Arpin
Mairesse

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière